

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2006 - Convocation du 20/01/2006
Compte rendu affiché le : 03/02/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. CHRETIN; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET

Absents représentés : Mme MARMONIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. BELLOT (pouvoir à Mlle MILLET); Mme BROSSARD (pouvoir à Mlle VEYRIER); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. GONDELAUD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. MEYER; M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Signalétique centre-ville

À l'issue d'une consultation organisée conformément au Code des Marchés Publics, notamment son article 28 relatif à la procédure adaptée, l'entreprise SICOM SA a été retenue pour la fourniture et la mise en place de la signalétique publique sur la commune.

Il est proposé, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant d'un montant hors taxes de 16 954 € pour la tranche ferme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- CONSIDERANT que la procédure de sélection d'une entreprise mise en oeuvre sur la base de l'article 28 du code des marchés publics en vue de la fourniture et de la pose d'une signalétique sur la commune,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SICOM SA relatif à la signalétique du centre-ville,**
- **DIT que cette dépense est prévue au budget communal, à l'article 2188**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 26 janvier 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 03/02/2006
Publication ou affichage du 03/02/2006
Paul LAFFLY,
Maire.*